

Combat Laïque-76

Bulletin du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime - N°58 octobre 2015
76.creal@laposte.net www.creal76.fr

J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -

***Réfugiés, migrants, sans -papiers :
sélection ou droits pour tous ?*** (page 2)



Et si les commémorations avaient un sens (page 3)

JOURNÉE D'ÉTUDE :

Mercredi 4 novembre

ESPÉ Mont-Saint-Aignan

La laïcité en gestation à partir du XVIIIe siècle (page 19)

Visitez notre nouveau site internet : www.creal76.fr (voir page 6)

Réfugiés, migrants, sans-papiers : sélection ou droits pour tous ?

Alors que les réfugiés syriens sont au nombre de 4 millions installés à 97% au Liban, en Jordanie, en Turquie, en Iraq, la France avait promis à l'ONU - qui demandait aux pays occidentaux d'en accueillir seulement 30 000 - d'en accueillir... 500.

Si la famille de l'enfant syrien Aylan Kurdi échoué sur une plage turque le 2 septembre avait pu bénéficier d'une procédure d'accueil, aurait-elle à déplorer sa mort et celle de son frère ? Les passeurs auraient-ils pu s'enrichir sur leur dos ?

Aucune barrière physique, politique, juridique, aucun quota n'ont pu et ne pourront empêcher l'arrivée de réfugiés ou de migrants. Comme le souligne Amnesty International dans un rapport publié le 15 juin à Beyrouth, « *les dirigeants du monde condamnent des millions de réfugiés à une existence insupportable et des milliers d'autres à la mort en s'abstenant de leur fournir une protection humanitaire essentielle* ». Ce sont d'abord les pays limitrophes des zones connaissant une crise humanitaire ou des guerres qui accueillent réfugiés et migrants par millions venant de Syrie ou d'Afrique subsaharienne (3 millions venant de Somalie, Soudan, Erythrée, Ethiopie). Les 3 pays qui selon le HCR (Haut Comité aux Réfugiés) accueillent le plus de réfugiés sont le Pakistan (1,6 million), l'Iran (857 000), le Liban (856 000). Cela n'a rien à voir avec les chiffres d'arrivants en Europe même s'ils augmentent actuellement. Sur les 365 000 personnes (de plus en plus de familles) ayant tenté d'arriver en Europe, 2700 sont mortes.

La politique du chiffre

Le nombre de demandeurs d'asile est très inégalement réparti : 8,4 demandes pour 1000 habitants en Suède, 2,5 en Allemagne, 1 en France qui se signale également par son taux peu élevé de réponses positives, 28% contre 45% pour l'UE. Dans son rapport annuel sur l'enfermement des étrangers, la CIMADE signale une augmentation de 9% du nombre de personnes privées de liberté dans les centres de rétention administratives.

La politique du chiffre continue et de manière absurde puisque nombre d'entre eux sont ressortissants européens ou viennent de pays en guerre vers lesquels ils ne sont pas expulsables. Le projet de Loi **Droit des Etrangers** adopté en 1^{ère} lecture le 23.07 prévoit en son article 25 la consultation par les administrations, les banques, les entreprises de transport et... les établissements scolaires, des données des sur les étrangers ! C'est l'organisation de la délation.

Des droits pour tous

Ces politiques hypocrites, à courte vue, inhumaines et criminelles se développent dans un contexte de droitisation et de montée du racisme. Elles n'envisagent que des réponses policières, l'adoption de lois liberticides jouant sur la peur de l'invasion et de l'étranger. Faut-il rappeler encore le projet de loi Droit des étrangers dont des

associations (Ligue des Droits de l'Homme, Syndicat de la Magistrature...) expliquent qu'elle n'opère pas « *un renversement de la logique d'intégration, affirmant que les personnes étrangères ont besoin de droits pour s'intégrer, et non de s'intégrer pour mériter des droits* » ? **L'égalité des droits suppose que tous les sans-papiers, pour certains depuis de nombreuses années en France, soient régularisés.**

Les personnes étrangères ont besoin de droits pour s'intégrer.

Le Gouvernement compte-t-il se dédouaner en tolérant la prise en charge des réfugiés et migrants par des organisations humanitaires ou caritatives en lieu et place de l'exercice de sa responsabilité politique qui devrait être placé sous le triptyque Liberté, Égalité, Fraternité ? Et certainement pas avec une **politique de tri** dans des centres aux entrées de l'Europe (dénommés 'hotspots') entre **ceux qui fuient la mort et ceux qui fuient la misère**, logique de sélection que certains poussent jusqu'au critère de religion supposée des migrants.

Aminata Traoré, ancienne ministre de la culture du Mali, dans un beau texte écrit dans Le Monde Diplomatique de septembre : « *Des milliers de kilomètres de murs sont en train d'être érigés pour séparer les peuples en les dressant les uns contre les autres, alors qu'ils seraient capables d'empathie, de fraternité et de solidarités véritables s'ils se savaient broyés par le même rouleau compresseur. Mais aux blessés européens du capitalisme mondialisé et financiarisé, ceux qui jouent sur leurs peurs laissent entendre que l'Afrique a été aidée en vain. Le paysage politique européen en est aujourd'hui transformé. Les extrêmes droites qui prospèrent dans ce terreau progressent et défient les autres formations.* » Et les surenchères touchent les droites et une partie de la gauche, explique-t-elle encore.

Puisse la mobilisation actuelle inverser cette tendance !

Sources : Rapport Amnesty International - 15 juin Beyrouth - sur le site LDH Toulon ; Blog Rachel Nef sur Mediapart 26 juin ; Communiqué CIMADE 30 juin ; Le Monde Diplomatique septembre ; communiqué des associations du 30.07 sur la Loi Droit des étrangers

Combat Laïque-76, bulletin édité par le Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime (CRÉAL-76), association loi de 1901 Président : J.-Michel SAHUT 434 quai Hilaire Tertre 76940 LA MAILLERAIE-SUR-SEINE

CRÉAL-76

jmf.sahut@wanadoo.fr ☎ 02.35.37.48.60

Courriel : 76.creal@laposte.net **site** : www.creal76.fr

Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Roger VANHÉE

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents.

Édito

Et si les commémorations avaient un sens

Le 27 mai, c'est tout récent, les dépouilles de quatre personnalités françaises Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette, Germaine Tillion et Jean Zay ont fait leur entrée au Panthéon, rejoignant ainsi dans les honneurs de la République reconnaissante Jean Moulin, Jean Jaurès, Emile Zola, Victor Hugo... d'autres figures emblématiques du courage, de l'abnégation, du souci scrupuleux des autres et principalement des plus démunis... La cérémonie retransmise sur toutes les chaînes de télévision rassemblait dans une même émotion attendrie des millions d'hommes et de femmes communiant dans la fierté que ces héros fussent français.

Braver la mort ou la subir

Trois mois plus tard, des réfugiés principalement venus de Syrie passent par les Balkans et la Hongrie ou échouent en masse sur les côtes de l'Europe du sud, préférant braver la mort dans l'exil plutôt que la subir dans leurs pays où rivalités communautaires, fureur religieuse, folie diplomatique-militaire se mêlant, la guerre fait rage. Guerre civile que l'Union européenne observe comme une poule découvrant un couteau.

Des désespérés mus par l'espoir

Mais qu'il est difficile alors de se hisser au niveau des héros vénérés il y a quelques semaines ! Ces réfugiés, migrants, immigrés ou déplacés (la concurrence lexicale est à l'ordre du jour) cherchent une issue pour espérer avoir une vie meilleure, peut-être, mais sauve d'abord. Les polémiques minables pour savoir quelle sera la meilleure procédure de tri dans cette masse déferlante n'y changeront rien. Les murs hâtivement montés, les barbelés promptement tendus aux frontières nationales n'enrayeront pas la pulsion de vie de ces désespérés mus par l'espoir. Toutes les rodomontades politiciennes au goût rance du nationalisme d'avant guerre ne conduiront pas à éteindre les guerres ni à éradiquer la misère, causes de ces exodes. Pas plus que, bientôt, à endiguer le flot des populations chassées de leurs terres par les dérèglements climatiques en cours.

Nous ne risquons pas notre vie

Alors la raison aujourd'hui impose de s'inspirer de l'attitude des panthéonisés du 27 mai qui, à une époque où dans le chaos de la débâcle et l'occupation nazie, choisirent de ne pas renoncer et de s'engager dans l'entreprise jugée folle par leurs contemporains celle de reconquérir les libertés démocratiques foulées aux pieds. Et pourquoi pas d'aller plus loin ; ce qui fut fait par la réalisation du Programme national de la Résistance.

Et nous avons une chance formidable, dans ce combat pour une nouvelle organisation du monde que ces déracinements massifs de population annoncent, nous ne risquons pas notre vie, nous. A l'urgence de porter secours à cette marée humaine, il convient de faire suivre une politique internationale portant remède aux causes de cette situation. Guerres et déséquilibres économiques allant de pair, il faudra bien enfin admettre que la dévotion au dogme de la croissance compétitive libérale a peu de chance de mener sur le chemin de la paix.

Placés devant ce défi qui nécessite une mobilisation générale, nous entendons les voix mesquines de ceux qui commencent à chipoter. Ne pouvant évidemment pas évoquer la préférence nationale, voilà une nouvelle trouvaille : la préférence religieuse ! Eh oui ! La laïcité ne devra pas être absente de la construction du monde nouveau qu'imposent ces bouleversements.

Le 25 septembre 2015
Jean-Michel Sahut
Président du CRÉAL-76

SOMMAIRE du n°58 – Octobre 2015

Réfugiés, migrants sans papier: sélection ou droit pour tous ?	2	- Sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits armés	12
- Edito : Et si les commémorations avaient un sens	3	- Guide pédagogique de l'antiracisme en formation sociale	13
- La chronique du mécréant : Dieu ne part pas en vacances	4	- La laïcité : mauvais ménage avec le clientélisme électoral	
- Vêtements, religion, philosophes et laïcité	5	- Mots-croisés	14
-La presse alternative espagnole	7	- Jacques LANDAIS expose et propose	
- Cette Europe qui écœure		- Culturel ou cultuel ?	15
- Astrologie, astronomie, la science face aux croyances	8	- Qui se ressemble...	
- Note de lecture : "ABC de la laïcité"		- Interprétations abusives	16
-Espagne	9	- Brève : les appareils génitaux des oiseaux	
- Brève : En politique... il faut savoir s'adapter		- Laïcité guyanaise	17
- Lettre de Tunisie	10	- Financement du privé : la continuité sans changement	
-Brève : Au CHU de Rouen		- Charte et dualisme	18
- Croyances et albinisme en Afrique	11	- Journée d'étude : la laïcité en gestation à partir du XVIIIème siècle	19
- Exorcisme dans le Var		La chronique de Rahan : Ceux qui marchent debout	20

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Dieu ne part pas en vacances !

Le diable est dans les détails, disait Nietzsche, Dieu aussi semble-t-il. C'est en observant des anecdotes, des faits insignifiants qui échappent souvent à notre vigilance que l'on voit à quel point les lobbys religieux profitent de toutes les occasions pour affirmer une influence que la baisse constante du nombre des fidèles, toutes chapelles confondues, ne justifie en rien.

Finale de la coupe d'Europe de foot. :

Le match vient juste de se terminer. Une des stars du Club de Barcelone court sur la touche pour se munir d'un bandeau blanc sur lequel est écrit en grosses lettres « 100 % Jésus » qu'il arborera pendant les vingt minutes que durera la remise des trophées avec l'audience qu'on imagine. Pas une remarque des commentateurs.

Ce footballeur milliardaire voulait-il révéler aux millions de gamins qui veulent l'imiter que la soumission religieuse est indispensable à la réussite ? Est-ce que je deviens parano ? Cela n'avait-il aucune importance ? Imaginez une seconde que le joueur en question ait décidé d'inscrire « Allah Akbar » sur son front. Je suis persuadé, qu'il y aurait eu un tollé médiatique, que des intellectuels bien pensants auraient crié au scandale et à la laïcité bafouée. En creux, il y a là une façon de légitimer les « racines chrétiennes de la France », cette idée qui alimente la politique de retour au concordat portée par Sarkozy. (Lire à ce sujet le livre très documenté de Gérard Delfau « Eloge de la laïcité »)

En descendant de Bourgogne à Avignon, nous avons visité quelques belles abbayes, dont l'architecture est un témoignage du génie des hommes et de la largesse de la République et/ou des collectivités locales qui assument financièrement leur entretien, et des parcours de visites souvent de belle qualité pour les visiteurs. On y lit presque à chaque fois, la description des funestes effets de la révolution française sur l'état de ces édifices.

Jamais, par contre, ces commentaires érudits ne rappellent que chaque pierre de ces bâtiments religieux a été payée avec la sueur et le sang du peuple qui n'a finalement fait que se rembourser, de manière un peu brutale, certes, quand

l'occasion lui en a été donnée. Jamais, d'une manière ou d'une autre on n'explique que l'anticléricalisme, jusqu'au XIXème siècle a été nourri par la nécessité de s'opposer à la volonté permanente de l'église catholique de conquérir et de garder son pouvoir politique et économique. Sainte-Beuve l'expliquait au Sénat en 1868 dans une tirade contre le « parti clérical » : « Parti funeste, parti envahissant, dévorant, insatiable, ingrat de nature, parce qu'il croit que tout lui est dû !

Tant plus vous lui accordez, tant plus il en prend ; tout ce que vous lui avez donné n'est point satisfaction pour lui, c'est un point de départ pour exiger davantage. » (cité par G.Delfau).

Comment comprendre également que le réjouissant film : « **Bonté divine** » (selon les critiques, je n'ai pu le voir) racontant la manière dont un prêtre catholique perce les préservatifs arrivant sur son île pour endiguer ce qu'il considère comme une insupportable baisse de la natalité, n'a pas été programmé dans cette bonne ville de Lyon ? Aucun cinéma... Comment comprendre qu'en France il y a eu un problème avec l'affiche, ce qui n'a pas été le cas dans d'autres pays européens comme l'Italie ? Je deviens parano, sûrement...

En Avignon, nous avons eu la chance de voir le spectacle de Sofia Aram, cette magnifique comédienne et chroniqueuse qui a fait salle comble pendant le festival. Elle dit tout ça, en mieux et en plus drôle. Elle dit tout haut et avec talent ce que nous sommes des milliers à penser malheureusement trop bas ! Cela lui vaut quotidiennement des menaces de mort, venant de manière œcuménique d'allumés de toutes les religions.

Il est impossible aujourd'hui, après le drame chez ses copains de Charlie, de ne pas les prendre au sérieux. Il est plus que temps de ne pas la - les - laisser seuls. □



Brève

Au CHU de Rouen

Leïla*, citoyenne française, victime d'un accident de la circulation a été hospitalisée au CHU de Rouen. Originnaire des hauts plateaux du Maghreb, Leïla goûte depuis sa plus tendre enfance à la viande de sanglier, lequel était abondamment chassé dans les environs de sa ville natale. Il était alors « discrètement consommé » sous un autre nom par... de nombreux habitants de la région.

Quelle ne fut pas sa surprise de découvrir lors de sa première prise de repas au CHU qu'elle avait été mise d'autorité au « régime sans porc » ! Sans doute à cause de la consonance de son nom ? Ce qui laisse supposer une curieuse conception de la liberté individuelle dans notre république laïque, mais sans doute aussi une représentation erronée de l'ensemble de la population originaire du Maghreb par le personnel hospitalier.

*Le prénom a été modifié

Pour la marche à pied, le meilleur des chapeaux de paille ne remplacera jamais une bonne paire de chaussures.

Pierre Dac

Vêtement, religion, philosophes et laïcité.

Aubervilliers (93), 10 juillet 2015

Elles sont moins nombreuses que les doigts d'une main, mais cela ne les a pas empêchées de créer le collectif « Femmes sans voile d'Aubervilliers » et d'organiser le 10 juillet dernier, pour la deuxième année consécutive, un rassemblement dans leur commune pour marquer la Journée mondiale des femmes sans voile (initiée par des Québécoises). Elles concluaient leur appel par la question : « Qui tire profit du retour en force du voile ? »

Ces femmes exaspérées d'être insultées à cause de leur tenue vestimentaire, de subir des injonctions à se voiler, adultes ou fillettes, de voir des femmes quitter la ville à cause de cela, s'adressent aux « néo-communautaristes » et déclarent : « Marre de votre indifférence, de votre connivence, de votre condescendance !!! ». Elles dénoncent leur complicité qui favorise le prosélytisme, le communautarisme qu'elles vivent comme une forme de racisme, l'assimilation de l'ensemble des musulmans à une minorité islamiste, le détournement qu'ils font de l'Histoire en occultant le combat mené par les femmes de nombreux pays pour s'affranchir du voile, qu'elles paient parfois de leur vie, en niant les analyses des intellectuels de culture musulmane, tel Abdelwahab Meddeb.

Et en effet, objectivement, il suffit d'ouvrir les yeux pour constater que les femmes portant ce signe religieux sont de plus en plus nombreuses. Question : de même qu'il était devenu évident (mais cela peut changer, voir plus bas) qu'il n'est pas nécessaire de porter une jupe mi-longue pour avoir l'apparence d'une bonne catholique, on peut se demander s'il est indispensable pour donner l'apparence d'une bonne musulmane d'avoir la tête couverte dans l'espace public ? La vue des cheveux des femmes poserait donc problème : objet de fantasme érotique (ils évoqueraient à la toison pubienne) ? Concurrence avec la chevelure des hommes, symbole de puissance ? La femme n'est perçue que comme un corps sexué. Pour la décourager d'entrer en rivalité avec le masculin, elle doit montrer la marque de sa différence.

Le vêtement a un sens politique

Quelle que soit la signification donnée à ce vêtement, l'Histoire nous apprend que dans de nombreuses sociétés et bien avant l'islam, les femmes ont dû se couvrir la tête : la plus ancienne trace de cette obligation date du XI^e siècle avant notre ère en Assyrie, on la retrouve dans les écrits de Paul de Tarse, apôtre du christianisme au 1^{er} siècle. Les femmes catholiques ont dû longtemps se couvrir la tête pour entrer dans une église. Non cantonné à la pratique des rituels religieux, le couvre-chef féminin se retrouve en tout lieu, il fait partie de la femme dès lors qu'elle investit l'espace public ; une femme convenable doit sortir couverte et non pas « en cheveux » :

coiffe de riches ou de pauvres, chapeau pour les Québécoises élues (Marie Claire Kirkland, première femme élue au parlement en 1961, ne portera pas le chapeau pendant les séances comme l'exigeait un vieux règlement), perruques pour les femmes juives, ...

La société civile, dans de nombreux pays, a progressé sur ce sujet et, aujourd'hui, les femmes y font ce qu'elles veulent de leur cheveux.

Mais les religieux tentent sans arrêt de codifier le vêtement : tandis que Civitas recommande le port de la jupe couvrant les genoux (y compris en position assise) aux participantes de son université d'été, le Conseil Français du Culte Musulman déclare, en 2014, dans sa convention citoyenne : « Le voile est une prescription qui recommande au Prophète de " dire à ses femmes, à ses filles et aux femmes des croyants " (Coran 33 - 59), de l'arborer pour la réserve qu'il leur impose. » Cette phrase, à la syntaxe curieuse, parle bien de prescription, de recommandation à arborer le voile.

Rien de très nouveau dans ce constat que la religion revient en force.

Alors, au nom de la « liberté de choix », faut-il fermer les yeux sur ce phénomène grandissant et sur le prosélytisme qui est à son origine et utilise la faiblesse, la jeunesse des femmes et des filles ? Quelle limite fixer à l'indifférence ? Où commence le droit pour chaque personne à la liberté de pensée et à l'émancipation ?

La guerre du vêtement

Bien sûr, et heureusement, pas plus que la jupe longue, le voile n'est interdit dans l'espace public. Il n'est pas plus interdit de s'exprimer et de s'interroger sur la signification de ce fait. Le voile comme signe distinctif, a pour fonction politique de rendre plus visible la présence de l'islam et c'est en ce sens qu'il est légitime de le discuter.

Dans l'article du 17/08/2015 intitulé « La guerre du vêtement » et publié dans le quotidien d'expression française « Liberté-Algérie », Mustapha Hammouche part de l'exemple d'une énième femme refoulée d'une « enceinte officielle » à cause de « sa tenue incorrecte ». Il fait remarquer que « les

lieux où l'individualité est supposée indépendante de ses convictions » – université, palais de justice, centres de santé – « s'illustrent par leur contribution à l'offensive idéologique vestimentaire. »

Le vêtement féminin n'est pas seul à servir de signe d'appartenance.

Chez les hommes, le kamis porté lors du pèlerinage remplace la djellaba et le pantalon, et se répand à toute occasion et en tout lieu devenant, avec la barbe, « le signe de ralliement au projet islamiste ». De même le hidjab devient un uniforme en détrônant, bien sûr, le vêtement « occidental » mais aussi le haïk et l'abaya, tenues traditionnelles, dont la fonction était déjà de couvrir le corps féminin.

Mustapha Hammouche continue en rappelant que la tenue vestimentaire n'est pourtant pas un indice de piété (autrement dit « l'habit ne fait pas le moine »!). Elle est un signe de reconnaissance pour ceux et celles qui la portent et leur sert à se compter. C'est d'ailleurs l'une des fonctions de l'uniforme militaire. Ceci est observable dans toute société, en tout temps, et concerne religieux, militaires ou civils (à l'exemple de ce groupe de jeunes vus récemment dans le métro rouennais et portant l'uniforme de leur établissement catholique, filles en jupe, garçons en pantalon). « La prépondérance d'un type d'habillement sur un autre » représente un « enjeu politique ». « C'est par son accoutrement que la personne se positionne dans sa société. Et c'est par la culture vestimentaire que les sociétés se singularisent les unes par rapport aux autres ».

Ne pas questionner le port du voile revient à refuser à ces musulmanes la possibilité de faire évoluer leur habillement, mais aussi leur pensée libre, indépendamment de leur foi. Ne pas le faire serait entériner ce préjugé qu'islam et laïcité sont incompatibles.

Utilité des philosophes

L'histoire de la pensée chez les philosophes arabes et per-

sans nous montre le contraire ; il faut relire dans son intégralité le magnifique texte écrit par Benoît Mély en 2000, publié par le CRÉAL en 2009 et intitulé « Pour la laïcité au sud comme au nord de la Méditerranée », que vous trouverez sur le site, page « brochures ». Outre la démonstration que le concept de laïcité n'était en rien contenu dans les écrits chrétiens, contrairement à ce qu'affirment certains pour expliquer que la religion chrétienne l'ait admis (la formule « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » ne prépare en rien la séparation des pouvoirs mais appelle plutôt à leur collaboration), notre camarade rapportait qu'à Bagdad, au Xème siècle, des discussions entre érudits, toutes confessions confondues, se faisaient sur la base de preuves fondées sur la raison humaine et non sur les livres sacrés ; il y parlait des grands penseurs que furent Abû Bakr al-Râzi (864-925), persan, connu sous le nom de Rhazès, médecin, philosophe et rationaliste, Ibn Sina -Avicenne-, (980-1037), persan, médecin, accusé d'impiété et de pensée aristotélicienne, Ibn Rushd -Averroès-, (1126-1198) qui affirmait le droit pour la pensée de s'émanciper de la théologie, Ibn Khaldoun (1332-1406), historien, andalou, dans son ouvrage « Discours sur l'histoire universelle », s'appuyant sur l'observation que les peuples ne possédant pas d'écriture sainte ont su cependant former des États viables, il concluait que l'usage de la raison devait permettre d'éviter les conflits.

La fin du XIXème-début XXème voit réapparaître des penseurs qui agissent en faveur d'une réforme de l'islam. Citons seulement le Tunisien Tahar Haddad (1899-1935) militant politique et syndicaliste, qui écrit en 1930 l'ouvrage « La femme tunisienne devant la loi et la société » où il plaide en faveur de l'émancipation des femmes.

Aujourd'hui, ils sont nombreux, nos contemporains de culture musulmane à reconnaître une priorité aux principes universels et à appeler à réformer l'islam. Et à tenter de convaincre que le moyen de préserver leur liberté de croire et de penser s'appelle laïcité. □

Fadéla M'Rabet, docteure en biologie, écrivaine.



Notre nouveau site Internet : www.creal76.fr

Lors de notre dernière Assemblée Générale, plusieurs adhérents ont fait part de leur souhait d'une refonte du site internet de l'association. Ce n'est pas tant les contenus qui soulevaient des remarques que la forme globalement désuète du site qui avait besoin de se rapprocher des standards actuels. La navigation lourde à travers les différentes rubriques était aussi à revoir.

Une équipe s'est rapidement mise à l'ouvrage avec le souhait supplémentaire de trouver de nouveaux outils en ligne pour gérer plus facilement et rapidement les mises à jour.

Le nouveau site est maintenant opérationnel. Il va évoluer encore dans les prochaines semaines, avec une

modification de sa mise en forme, l'ajout de nouvelles rubriques, d'illustrations, et des compléments dans presque toutes les rubriques.

Alors, si ce n'est pas déjà fait, rendez-vous sur :

www.creal76.fr

- Dites-nous ce que vous en pensez (utilisez le formulaire "Ecrivez-nous"),
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions,
- Transmettez-nous vos commentaires sur l'actualité laïque, **et inscrivez-vous à la nouvelle newsletter !**

LA PRESSE ALTERNATIVE ESPAGNOLE

Le mensuel *Le Ravi* (enquêtes et satire en PACA) consacre une page de son numéro 131 - juillet août 2015 - au paysage médiatique espagnol. C'est bien sûr la « presse pas pareille » qui fait l'objet principal de ce petit dossier signé Samantha Rouchard. Nous y trouvons des médias qui se veulent indépendants. Ils sont dynamiques, divers, sérieux mais également pleins d'humour. La nécessité impérieuse d'une presse d'information indépendante des grands groupes est devenue évidente quand le mouvement des indignés s'est développé en Espagne.

« La presse espagnole a rompu son silence quand la presse étrangère a parlé du mouvement mais ça a été pour nous criminaliser », rappelle une militante.

Afin de lutter contre cette désinformation manifeste, des journalistes et des citoyens qui occupent la Puerta del Sol à Madrid décident de créer leurs propres médias alternatifs. C'est ainsi que naissent *Toma la tele* et *el Periodico 15*.

Depuis, d'autres médias indépendants ont vu le jour malgré une terrible crise qui met au chômage des milliers de journalistes.

En 2011 certains dessinateurs d'un hebdo satirique racheté par le groupe RBA ne supportent ni les pressions ni la censure : ils lancent le mensuel en ligne *Orgullo y Satisfacción*.

En mars 2013 se créent *Infolibre* et son mensuel imprimé *Tintalibre*. Cette équipe tente de réaliser du journalisme d'investigation et de trouver un modèle économique pour assurer son indépendance.

La revue *Mongolia* (investigation, enquête et « Unes » détournées) est disponible en kiosque et sur le net avec des vidéos. Voici ce que déclare son rédacteur. « La satire et le journalisme engagé sont les meilleurs miroirs sur lesquels les citoyens peuvent compter pour voir le reflet de la société dans laquelle nous vivons. »

La télé des indignés : *Podemos* le parti politique de la gauche radicale a sa propre télé, *La tuerka*, qui signifie « vis » dans le sens « serrer la vis aux puissants ».

L'existence difficile de cette presse alternative est aggravée par les décisions du pouvoir politique.

Le parlement espagnol a voté la « loi de sécurité citoyenne » surnommée « loi bâillon ». Elle est en vigueur depuis le 1^{er} juillet, elle limite la liberté de manifestation, d'expression et d'information. Elle sanctionne par exemple la prise et la diffusion de photos des forces de l'ordre. Photographes et médias diffuseurs encourent jusqu'à 30000 euros d'amende.

On pense à la France avec sa loi sur le renseignement, à l'Italie avec sa loi sur la diffamation.

Partout en Europe le droit de l'information et le droit à l'information sont en danger.

Cette Europe qui écoeure

C'est le titre d'un billet du blog de Henri Peña-Ruiz publié par Mediapart du 7 juillet. En voici des extraits (texte intégral en suivant ce lien : <http://blogs.mediapart.fr/blog/henri-pena-ruiz/300615/cette-europe-qui-ecoeure>)

Elle [la construction actuelle de l'Europe] disqualifie l'idée européenne au lieu de lui rallier les peuples. Elle porte en elle la conjonction néfaste de la négation des souverainetés populaires et d'un néolibéralisme destructeur des solidarités comme des droits sociaux. Pas d'alternative, ose-t-on encore dire en faisant croire que la concorde entre les peuples implique la vénération du Dieu marché, le cas échéant assorti du supplément d'âme de compensations religieuses. Et quand un peuple refuse démocratiquement non l'Europe mais la tournure qu'elle prend, on s'empresse de lui faire honte, de l'accabler de sarcasmes en le taxant de nationalisme, d'ignorance des lois économiques. [...]

Le diktat des institutions européennes veut mettre à genoux le peuple grec, et ce en un singulier contraste avec les privilèges dont a pu jouir l'Allemagne, dispensée en 1953 de rembourser les dettes qui étaient pourtant les siennes pour dommages de guerre, mais aussi pour les crimes nazis particulièrement dévastateurs en Grèce. Un scandale absolu si l'on se souvient que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Où est l'Europe des droits, d'une paix juste et réparatri-

ce? Rappelons que la dette contractée par l'Allemagne a été réduite de plus de 60%. Parallèlement le règlement des dettes de guerre et des réparations aux Etats et aux victimes civiles a été reporté *sine die*, jusqu'à la réunification allemande de 1990. Le service de la dette, selon les accords d'alors, fut fixé en fonction du poids supportable par l'économie allemande. Un principe qui vient d'être refusé à la Grèce. Quant aux réparations dues à la Grèce, le gouvernement allemand refuse d'en entendre parler, à l'exception du président de la République, Joachim Gauck, qui a eu l'honnêteté d'en reconnaître la légitimité : « Nous sommes les descendants de ceux qui pendant la seconde guerre mondiale ont laissé un sillage de destruction derrière eux, entre autres en Grèce. ».

Oui cette Europe est écoeurante car elle tourne le dos aux beaux principes qu'à l'origine elle prétendait défendre. Il est temps de la refonder radicalement en déjouant les mystifications idéologiques qui en font un parangon de démocratie alors qu'elle foule aux pieds les souverainetés populaires et le cas échéant les peuples qui ont le malheur de relever la tête. □

Plus qu'une contagion financière de la crise grecque, c'est le risque de contagion idéologique ou politique qui me préoccupe.

Donald Tusk, président du Conseil européen, Financial Times, 16 juillet 2015

ASTROLOGIE, ASTRONOMIE, LA SCIENCE FACE AUX CROYANCES

D'après le dossier que présente *Sciences et Avenir* n°822 d'août 2015

Une situation astronomique très ancienne

Les explications historiques sont claires, les démonstrations scientifiques bien illustrées sont compréhensibles. On voit comment les astrologues utilisent un zodiaque qui correspond à une situation astronomique très ancienne, celle d'il y a deux mille ans.

Les signes astrologiques censés régler le cours de nos vies sont donc totalement décalés.

On sourit en découvrant que nos fameux mages ont divisé les 360° du cercle zodiacal - pour que cela tombe juste avec les mois de l'année - en 12 constellations alors que les astronomes en comptent 13. La constellation du Scorpion a donc été rabotée au profit de ses voisines la Balance et le Sagittaire.

On découvre - c'est plus difficile à suivre - comment réfuter un argument de certains défenseurs de l'astrologie.

Puisque les astres ont une influence à distance sur les marées pourquoi n'en auraient-ils pas sur les humains ?

Autrement dit la force de gravitation entre-t-elle en jeu ?

Ce n'est pas le cas. La force de marée qu'applique la lune sur une personne est négligeable. **Elle est inférieure à la force gravitationnelle qu'exerce la proximité des passagers d'un métro aux heures de pointe.** (Retrouvez le

détail des calculs sur <http://sciav.fr/822marees>)

Intellectuellement satisfaits de notre lecture nous devons hélas bientôt déchanter.

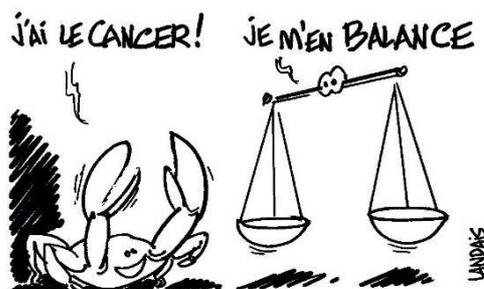
Sciences et Avenir nous rappelle que les humains sont fort loin de se comporter rationnellement.

Les études menées par des sociologues montrent que ceux qui ont recours aux prédictions astrologiques ne le font pas vraiment pour connaître l'avenir. **Les personnes interrogées soulignent le fait que les prédictions leur font « beaucoup de bien ».**

Quant aux astrologues confrontés aux contradictions de leurs « vision du ciel » ils s'en disent conscients mais évoquent désormais sans vergogne un découpage symbolique, qui n'a plus de lien avec les réalités astronomiques.

Last but not least, certains « grands de ce monde » n'ont pas échappé au mal, et se sont attaché les services d'un astrologue : parmi beaucoup d'autres, l'empereur Hadrien, Catherine de Médicis, Winston Churchill, Charles de Gaulle, François Mitterrand...

Alors l'astrologie est-elle le symptôme d'une maladie sociale ? Ne faut-il pas, au contraire, exiger son inscription au tableau des psychotropes ?



Note de lecture



"ABC de la Laïcité", dir. Eddy Khaldi (Ed. Demopolis)

Parution le 20 août 2015.

Ouvrage collectif sous la direction d'Eddy Khaldi. Illustrations d'ALF

"Charte de la laïcité à l'École commentée par : Marie Françoise Bechtel, Frédérique De La Morena, Gérard Delfau, Caroline Fourest, Daniel Foulon, Jean Glavany, Sihem Habchi, Patrick Kessel, Catherine Kintzler, Henri Penã-Ruiz, Patrick Roumagnac, Jean-Paul Scot, Rémy Schwartz, Alain Seksig, Philippe Tournier."

"Le mot laïcité a été élu mot de l'année 2015 par un jury de spécialistes lors du Festival du mot, à la Charité-sur-Loire dans la Nièvre. Pour autant, ses interprétations sont multiples et sa définition l'enjeu de querelles politiques.

Si la notion est intelligible, elle n'exclut pas cependant des interprétations divergentes ayant pour but d'infléchir le principe. Cette entreprise de récupération du mot laïcité participe d'une volonté de dénaturer le concept dans des traductions très diverses et parfois antinomiques.

Cet abc de la laïcité est un manuel illustré destiné à tous les citoyens : communauté éducative, parents, personnels d'éducation, élèves... pour comprendre, s'approprier et vivre la laïcité.

Le lien consubstantiel entre l'École et la République structure la « charte de la laïcité » affichée dans les écoles, collèges et lycées. Ce livre s'attache à définir le principe de laïcité dans les lois qui établissent les divers stades de la séparation des Eglises et de l'Etat. Il égrène chacun des quinze articles de la charte, les commente et fournit si besoin un lexique des mots et expressions et des documents annexes pour approfondir. La notion de laïcité est complexe moins au regard des principes qu'elle illustre : liberté de conscience, séparation des Eglises et de l'Etat, séparation du religieux et du politique, anticléricalisme, neutralité de l'Etat que par ses querelles d'interprétations auxquelles elle donne de plus en plus lieu.

Eddy KHALDI, militant de la laïcité, a publié nombre d'écrits et animé de très nombreux débats sur ce sujet.

Alain FAILLAT est enseignant et dessinateur. Il a essentiellement publié dans la presse associative et syndicale. Depuis 1980, il signe sous le pseudo de ALF."

Voir le site "ABC de la Laïcité". <http://www.abc-de-la-laicite.com/>

ESPAGNE

Les nouvelles mairies de Galice refusent les processions. Et tout particulièrement à Saint-Jacques-de-Compostelle. Il est à souligner qu'en Navarre, à Tudela par exemple, la nouvelle municipalité a également refusé d'assister aux cérémonies religieuses. Or il s'agit de régions qui étaient considérées comme particulièrement catholiques pratiquantes.

C'est la première fois depuis 1936 que des élus de gauche refusent de se plier aux diktats de l'Église Catholique espagnole. Il est probable que cela s'est produit dans toute l'Espagne. C'est loin d'être un détail relevant de la symbolique. Les nouveaux élus se réfèrent à la lettre de la Constitution qui déclare que l'Espagne est un État « *aconfessionnel* », même s'il n'est pas « *laïque* ».

Cela signifie que le « *Pacte du Silence* » entre tous les partis politiques de gauche et de droite qui perdurait depuis la mort de Franco et l'octroi de la Constitution de 1978 est en train de voler en éclats. Ce Pacte avait eu pour corollaire les accords Espagne-Saint-Siège du 3 janvier 1979. Par ces accords (de fait un véritable traité entre États), l'Église catholique espagnole se voyait reconnu un statut privilégié (de quasi-monopole) dans la société et se taillait la part du lion quant aux subventions.

Article de S. VIZOCO (La Corogne) El País le 15 /06/ 15

Les maires de Galice des « *Marées* », décident de ne pas assister aux cérémonies religieuses.

Vingt-quatre heures à peine après avoir pris possession de leur charge, les trois maires galiciens des « *Mareas* » ont décidé d'aller à contre-courant. Martiño Noriega, pour Saint-Jacques-de-Compostelle, Xulio Ferreiro, pour La Corogne, et Jorge Suárez, pour El Ferrol ont décliné leur présence à Lugo lors des cérémonies dites de l'Offrande de l'Ancien Royaume de Galice au Très Saint et Sacramental Seigneur, avec messe et procession catholiques que préside l'archevêque de Santiago (Saint-Jacques), suprême autorité ecclésiastique de l'Eglise en Galice, et au cours desquelles depuis 1669 élus et édiles politiques déclarent leur « *dévotion* » à cette pieuse image. Les élus de « *Compostela Aberta* », « *Marea Atlántica* » et « *Ferrol en Común* », défendent la laïcité des institutions, tandis que le PP (Partido Popular) et l'Église de concert les accusent d'intolérance. Ce matin l'archevêque de Saint-Jacques-de-Compostelle

Brève

En politique comme en beaucoup d'autres activités, il faut savoir s'adapter.

Ainsi Evo Moralès, président de la Bolivie a montré son indéfectible attachement au message révolutionnaire du Christ en offrant au pape François venu en visite un crucifix formé d'une faucille et d'un marteau. Bel objet voulant montrer la nécessité de concilier les évangiles et le Manifeste du parti communiste. Ne doutons pas que c'est probablement dans le même souci que ce même Evo Moralès, voulant concilier la loi du marché et le progrès social aura abaissé l'âge légal du travail à 10 ans.

Il est vrai que le Christ voulait laisser venir à lui les petits enfants...

Julián Barrio a mis en garde dans son homélie contre « *l'indifférence religieuse* » et « *l'oubli de Dieu* ».

Un État *aconfessionnel*

Les « *Marées* », coalitions de candidatures qui regroupent des collectifs sociaux, culturels, des citoyens sans expérience politique et des membres de partis classiques ou émergents, ont affirmé clairement dans leurs programmes électoraux qu'elles mettraient en pratique le fait que l'État est *aconfessionnel* ainsi que le stipule la Constitution. Conformément à leur engagement de ne participer qu'à des cérémonies civiles, le nouveau maire de Saint-Jacques-de-Compostelle a déjà annoncé qu'il ne participera pas à l'offrande à l'Apôtre qui se célèbre chaque 25 juillet à la cathédrale. « *Je fais partie de ceux qui pensent que ce n'est pas le rôle du maire que de demander à l'Apôtre qu'il en finisse avec le chômage et la corruption. Son rôle c'est d'être capable d'impulser des politiques qui permettent de développer l'emploi* », a-t-il expliqué dans un article du journal numérisé *Praza Pública*.

Le premier magistrat de La Corogne Xulio Ferreiro a remplacé l'offrande au Très-Saint par un hommage à la mathématicienne María Wonenburger, décédée il y a tout juste un an à l'âge de 86 ans et qui a été la première Espagnole à obtenir une bourse Fullbright destinée à l'obtention de son doctorat aux Etats-Unis. Devant le monument en son honneur érigé dans le Parc de Santa Margarita, le maire de « *Marea Atlántica* » a prononcé ces mots : « *Le maire de La Corogne est là où il devait être. Il est parfaitement à sa place en rendant hommage à la Science et à une femme de La Corogne* ».

Par contre, se sont rendues à la procession de Lugo, les personnalités suivantes : la mairesse, Lara Méndez (PSOE) ; le maire d'Ourense, Jesús Vázquez (PP) ; celui de Tui, Enrique Cabaleiro (PSOE) ; celui de Betanzos, Ramón García Vázquez (PSOE), et la mairesse de Mondoñedo, Elena Candia (PP).

Les autorités militaires et judiciaires étaient également présentes.



Lettre de Tunisie

Tunis, le 21 août 2015 : Communiqué de l'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU, présidée par Rabaa Abdelkéfi Ben Achour) et l'Association la Manouba pour les monuments et la culture (AMMC, présidée par Habib Mellakh).

Halte à la mise à mort des universitaires, des libertés académiques et du patrimoine syrien et mondial

Après les saccages commis, dans le nord de l'Irak, du musée de Mossoul, puis d'Hatara, cité parthe, et de Nimrud, capitale assyrienne, sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, après l'attaque barbare contre les victimes innocentes du musée du Bardo puis la destruction, depuis mai dernier, de trésors archéologiques provenant du magnifique et exceptionnel site syrien de Palmyre (appelée aussi Tadmor), inscrit lui aussi au Patrimoine mondial de l'Humanité, les hordes sauvages de Daech ont perpétré, le 18 août dernier, un autre crime atroce et barbare avec la décapitation, sur une place publique de Tadmor de l'universitaire syrien Khaled Assaad. Directeur du site de Palmyre pendant un demi-siècle, ce pionnier de l'archéologie syrienne, de renommée internationale, a été assassiné à l'occasion d'une mise en scène macabre et rituelle : les terroristes du soi-disant Etat islamique ont affiché sur son corps une pancarte justifiant le crime par l'allégeance au régime en place, l'idolâtrie et la participation, à l'étranger, avec des infidèles, à des rencontres scientifiques.

Profondément indignées par ce crime abominable commis en une violation flagrante des recommandations de l'UNESCO relatives à la protection du Patrimoine mondial de l'Humanité et en infraction ostensible aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et particulièrement la liberté d'expression et la liberté académique respectivement recon-

nus dans les instruments juridiques internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur qui insiste sur l'obligation faite aux états de garantir la liberté de la recherche et la publication de ses résultats, y compris à l'occasion des rencontres scientifiques internationales, l'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU) et l'Association la Manouba pour les monuments et la culture (AMMC) :

-Dénoncent avec la plus grande vigueur cette violation continue des libertés et l'acharnement des organisations extrémistes et particulièrement Daech à nier la liberté de conscience et accuser d'hérésie les défenseurs des libertés

-Rétèrent l'appel lancé au mois de mars dernier par l'ATDVU à la communauté internationale, au Secrétaire général de l'ONU et au Président du Conseil de sécurité pour qu'ils prennent toutes les mesures légales et autres en vue de poursuivre les auteurs d'actes qui ne constituent pas seulement des crimes de guerre mais aussi des crimes contre l'humanité

-Appellent les autorités tunisiennes compétentes, les défenseurs des libertés universitaires et les associations de défense du patrimoine à condamner l'horreur perpétrée à Palmyre et à œuvrer pour la mise en place tant dans le domaine de l'éducation que celui de la culture des réformes visant à éradiquer chez les citoyens et les jeunes toute velléité d'obscurantisme et d'extrémisme. □

Brève

Pour l'archevêque de Rouen, c'était mieux avant

Après avoir condamné Jeanne d'Arc pour sorcellerie au XV^{ème} siècle, l'Église l'a béatifiée au début du XX^{ème} siècle. A l'occasion de l'émission Secrets d'histoire du chroniqueur préféré des dynasties européennes, Stéphane Bern, dont Paris-Normandie fait la promotion le 22 septembre, l'archevêque de Rouen Jean-Charles Descubes jette au bûcher la Loi de 1905. Il déclare : « *On peut dire que lorsque Jeanne d'Arc est béatifiée, en 1909, c'est une manière (pour l'église) de dire non à la loi de séparation de l'Église et de l'État* ». Effectivement les choses étaient plus simples quand la population vivait à l'ombre de l'église - catholique - et des châteaux. Epoque bénie de l'Ancien Régime puis du Concordat napoléonien de 1802 qui avait mis la période révolutionnaire entre parenthèses en assurant reconnaissance et rétribution des ministres du culte. Mais contrairement à ce que dit notre prélat, la Loi de 1905 concerne toutes les religions, c'est pourquoi il s'agit d'une Loi de séparation de l'État et **des Églises** ! 110 ans après son adoption en décembre 1905, il est encore des hiérarques religieux – pas seulement à l'étranger – pour regretter la sécularisation de la société et la domination religieuse et pour affirmer la supériorité de la loi divine.

Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme : mais elle doit demeurer dans le silence. (1^{ère} Ép. de Timothée / 2:11-14)

Croyances et albinisme en Afrique.

Il est dangereux d'être albinos en Afrique.

La lecture de Courrier international (numéro 1286) et par là du Süddeutsche Zeitung (du 3 avril) induit un effroi que les données de l'ONU trouvées sur Internet ne peuvent que consolider.

Peut-être en raison d'une certaine consanguinité, il y a environ cinq fois plus d'albinos (des individus à la peau et aux cheveux tout blancs par manque de pigment, souvent pourvus d'une mauvaise vue), par rapport au nombre d'habitants dans certaines régions d'Afrique que dans le monde dans sa globalité. Des croyances contradictoires les concernant amènent chacune autant de désastres.

Pour certains, les albinos sont une malédiction et il peut être conseillé à leur mère de les tuer dès leur naissance.

Pour d'autres, ils sont un porte-bonheur et ce n'est pas mieux. Ainsi des femmes albinos ont été violées par des malades du sida qui pensaient ainsi se soigner. De nombreux albinos sont démembrés.

La misère facilite le recrutement d'hommes de main tueurs par les sorciers qui, par ailleurs, intimident ceux qui pourraient les dénoncer. Se faisant passer pour un propriétaire de mine, le journaliste a consulté un sorcier et ce dernier, après lui avoir expliqué que sa mine était « morte », lui a proposé, pour cinq mille dollars de la rendre de nouveau productive. Le sorcier se chargeait de recruter un tueur pour obtenir un bras d'albinos à déposer dans la mine et ce bras devait faire sortir les diamants de la roche. L'impression donnée au journaliste est que chaque albinos tué est dépecé et que chaque petit bout est vendu à prix d'or par une organisation criminelle.

On se demande qui sont les clients, nécessairement riches,

de ces sorciers. Le fait qu'à l'approche des élections les assassinats d'albinos augmentent et que les crimes soient rarement élucidés en donne peut-être une indication.

Quelle protection les autorités apportent-elles aux albinos ?

En Tanzanie, plusieurs milliers d'albinos, surtout des enfants, raflés pour être mis à l'abri, sont confinés dans onze « camps-prisons » dans lesquels « les dortoirs font penser à des étables », écrit le journaliste, et où l'eau, la nourriture, les soins, l'enseignement, l'hygiène manquent ou sont insuffisants.

Loin de diminuer, il semblerait que ces pratiques augmentent et, parlant plus particulièrement de la Tanzanie, le journaliste pense que la cause en est l'appauvrissement du pays. Par exemple, les filets de perche du lac Victoria sont massivement exportés et les petits pêcheurs n'ont presque plus rien. De même l'or exporté a enrichi les multinationales, pas les habitants.

Le journaliste conclut que les mutilations d'albinos, loin d'être l'expression de la barbarie ou du sous-développement, illustrent la façon dont les sorciers adoptent les pratiques commerciales des multinationales qui ne reculent devant rien pour accumuler des milliards de dollars en Afrique. □

Exorcisme dans le Var

En toute innocence, Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon a invité Marion Maréchal-Le Pen à s'exprimer lors de l'université d'été de son diocèse. Ce prélat catholique n'est pas un perdreau de l'année et il a ses habitudes.

Le 21 janvier, il célèbre la messe pour la commémoration de l'exécution de Louis XVI. Peccadilles ! Il mène croisade contre l'avortement, contre le mariage pour tous, ou contre le droit à mourir dans la dignité. Rien de plus normal ! En bon pasteur il ne manque pas d'orienter le vote de ses paroissiens qui furent destinataires d'une lettre explicite lors des élections européennes et municipales de 2014. Cléricalisme bon enfant ! Monsieur l'évêque sait être moderne et a créé un site « Observatoire Socio-Politique » qui entend éclairer les ouailles. Une visite s'impose !

Alors que Marion la bien nommée Maréchal-Le Pen soit invitée à l'université d'été de la Sainte-Baume organisée par le diocèse de Fréjus sous la houlette de son évêque n'aura étonné que les naïfs. D'ailleurs c'est bien discrètement que le porte-parole de la Conférence des évêques de France s'est exprimé sur ce sujet dans la Croix en émettant des doutes quant à l'évolution du Front National sans pour autant condamner l'initiative du diocèse de Fréjus. Le fait est là. Après un refus de principe de tout dialogue direct avec le FN, l'Église catholique entrouvre la porte dans le Var. Ne doutons pas que le FN saura faire fructifier cette mansuétude. Banalisation !

Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon, a donc pu dédiable son université d'été au nom du père, de la fille et de la petite fille...

Il faut rendre les disciples visibles pour leur gloire et pour figer les codes et les privilèges. Fadéla M'Rabet

Sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits armés.

Tous les codes militaires interdisent le viol. Alors que tuer l'ennemi n'est pas une infraction, violer est toujours un crime. Malgré cela, tuer et violer marchent ensemble : toutes les armées violent.

Il s'agit soit de viols de guerre, massifs, commis par les envahisseurs, où le corps des femmes est considéré comme un prolongement du territoire conquis ; soit de viols en temps de guerre où les soldats usent de leur pouvoir et de leur sentiment d'impunité pour profiter de la fragilité des populations.

La hiérarchie militaire laisse faire ou encourage. Parfois, des viols sont sanctionnés s'ils posent des problèmes politiques ou stratégiques. Ils le sont à des degrés différents selon les pays. Pendant la seconde guerre mondiale, des soldats anglais (qui ont eu les peines les plus sévères), français, américains, allemands ont été condamnés par leurs armées. Mais au procès de Nuremberg, il n'y a eu aucune condamnation pour viol (toutes les armées en ayant commis, cela les aurait placées sur un pied d'égalité, alors qu'il fallait un procès d'exception). De façon générale, les viols massifs ne sont pas condamnés, les viols individuels le sont parfois, comme, par exemple, pendant la guerre d'Algérie.

Ces dernières années, il faut noter un progrès dans la reconnaissance de ces crimes : en 1998, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda qualifie ceux-ci de « constitutifs de génocide » et celui pour l'ex-Yougoslavie en 2001, de « constitutifs de crime contre l'humanité ». Plus récemment, en 2013, les pays membres du G8 de Londres ont adopté une « Déclaration sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits ».

Extraits :

- « Les violences sexuelles **comptent parmi les atteintes les plus graves** au droit humanitaire international et au droit international des droits de l'homme ».
- « La prévention des violences sexuelles (...) relève (...) tant du respect des droits humains universels que du maintien de la sécurité internationale ».
- Il faut renforcer l'action contre ces crimes « en réfutant le **mythe selon lequel les violences sexuelles (...) sont un phénomène culturel, une conséquence inévitable ou un crime mineur** ».
- « La promotion et la protection de l'ensemble **des droits humains et des libertés fondamentales des femmes et des enfants** sont essentielles dans la lutte contre toutes les formes de violence sexuelle commises lors des conflits ».
- « Les actions (...) doivent promouvoir la **participation active des femmes à la vie politique, sociale et économique, à égalité avec les hommes** ».
- Il importe « **de faire participer les hommes et les garçons en tant que partenaires pour prévenir et éliminer les violences sexistes** (...) et mettre un terme à la stigmatisation des victimes en encourageant un changement d'attitude et de comportement par la **promotion de l'égalité entre hommes et femmes** ».
- « Les auteurs de violences sexuelles (...) **ne doivent pouvoir trouver refuge nulle part** ».
- Il est impératif de prendre « de nouvelles mesures (...) pour **remédier à l'impunité** qui entoure ces crimes (...) en enquêtant et en poursuivant leurs auteurs ».

-Pour cela, il faut adopter un « **protocole international** sur les enquêtes et la collecte d'informations ».

- « **Les associations et réseaux de femmes, en particulier les organisations de défense des droits des femmes**, jouent un rôle particulièrement important pour enquêter et collecter les informations ». Il y a « **nécessité de mieux protéger les défenseurs des droits de l'homme** ».

- « Un soutien médical, psychologique, juridique et économique est essentiel pour permettre aux victimes de **se réadapter, de se réinsérer et d'obtenir justice**. Cela revêt une importance particulière pour **les enfants (...) souvent exclus de programmes** axés sur les adultes ». Cela implique de « **renforcer les financements** de l'aide aux victimes ».

- « Les participants aux négociations de paix et de cessez-le-feu (...) **doivent inclure les femmes** ».

- Il faut « **exclure les crimes** de nature sexuelle commis lors des conflits armés **des dispositifs d'amnistie** ».

- Il faut « accroître le nombre de criminels traduits en justice ».

- Les gouvernements « doivent réviser **les instructions et la formation reçues par les personnels de l'armée et de la police** ». Les Nations Unies et d'autres instances multilatérales doivent « veiller à ce que cette formation soit dispensée aux forces internationales de maintien de la paix » ; les conseillers doivent avoir « reçu une formation appropriée » et leurs postes doivent être « **inclus dans le budget** ».

- Les ministres concluent par « la nécessité de continuer à rester vigilants et d'évaluer attentivement la mise en œuvre des engagements pris ci-dessus ».

Alors, certes, ce texte, un de plus, est une émanation du monde « occidental, néocolonialiste, capitaliste et impérialiste », qui, de temps en temps, juge nécessaire de montrer un visage humain. Faut-il pour cela l'ignorer ou le rejeter et seulement compter sur la fin du capitalisme pour accéder à la mise en œuvre des droits humains, à la dignité, à la fraternité ? L'attente risque d'être un peu longue pour les victimes ...

L'existence de cette déclaration est préférable à son absence, même si le gouvernement français ne lui fait pas de publicité, alors que ses ministres y ont participé. Pour la trouver, il faut passer par un site de chercheurs de l'université de Toronto dont la source est pourtant ... le Ministère des Affaires étrangères de la République Française ! (<http://www.g8.utoronto.ca/foreign/form>)

Toutes ces info ont été obtenues à partir de l'article paru dans Charlie Hebdo du 10.06.2015, entretien avec Fabrice Virgili, historien et spécialiste des relations sexuelles en période de conflit : « **Même pour l'armée, le viol est censé être un crime** ».in130411-psvi-fr.html).

Que les femmes se taisent pendant les assemblées; il ne leur est pas permis d'y parler, elles doivent obtempérer comme le veut la loi. Si elles souhaitent une explication sur quelque point particulier, qu'elles interrogent leur mari chez elles...

(1ère épître aux Corinthiens / 14:34-35)



Nous avons lu:

Guide pédagogique de l'antiracisme en formation sociale.

ouvrage dirigé par Manuel Boucher et Mohamed Belqasmi, Ed Vuibert

Le livre est destiné aux enseignants des élèves travailleurs sociaux. Il a pour but d'éliminer toute manifestation de racisme dans l'exercice de leur futur métier. Il est constitué de multiples contributions et ne se lit pas comme un roman.

Il aborde les écueils à éviter : le moralisme, inutile contre les racistes, l'injonction à s'intégrer ou, au contraire l'enfermement des immigrés dans leur altérité. Pour faire disparaître le racisme éventuel et parfois inconscient, il invite à faire émerger des contradictions et à utiliser les humiliations subies par tout un chacun. Il souligne la difficulté qu'il y a à protéger certains jeunes, en particuliers ceux (celles !) contraints à un mariage forcé.

Diverses facettes de l'altérité et donc du racisme sont envisagées, celui qui s'exerce contre les jeunes de banlieue, l'antisémitisme, le racisme parfois réciproque entre Blancs et Noirs...

Quelques considérations historiques trouvent leur place dans cet ouvrage qui aborde aussi le droit des étrangers et l'aspect économique. Les immigrés envoient des fonds à leur famille restée au pays. Cela a des effets bénéfiques : ressources pour des individus, financement d'infrastructures... et des effets maléfiques, favorisant la marchandisation des rapports sociaux, l'inflation et ce au détriment des populations locales avec la demande de biens importés par ceux qui rentrent au pays.

Durant plusieurs décennies, le recrutement d'ouvriers étrangers a été favorisé pour pallier le manque de main d'œuvre. La politique d'accueil des étrangers a varié au cours du temps et les dernières réformes vont à l'encontre d'un statut stable.

On apprend que les banlieues défavorisées ne sont pas abandonnées mais pourvues de travailleurs sociaux souvent précaires et souvent utilisés plutôt pour « pacifier les es-

prits » que pour permettre l'insertion des individus et cela met à mal la confiance nécessaire entre les travailleurs sociaux et ceux qu'ils accompagnent. De plus, le choix ethnique de ces travailleurs favorise la « communautarisation ». Les médias exacerbent les violences urbaines en donnant l'impression aux jeunes de banlieue qu'ils n'existent que lorsqu'ils cassent.

Des protagonistes communautaristes nient certaines formes de racisme pour en mettre d'autres en avant. Il faut donc « décommunautariser » le débat sur l'augmentation des phénomènes racistes et obtenir une égalité réelle et pas seulement formelle des droits de chacun.

Le livre montre l'importance de la laïcité de multiples façons. L'intégration est ainsi individuelle et ne se fait pas au travers d'une appartenance communautaire et le droit est celui des individus, pas celui des communautés auxquelles ils seraient censés appartenir. Elle garantit la liberté de conscience ; il faut donc que l'État cesse de se compromettre avec des mouvements communautaristes et religieux pour assurer une paix sociale au détriment des droits des individus (des femmes en particulier). Les dangers de la « discrimination positive » sont soulignés.

Le métier change. Les populations accompagnées ont changé avec l'apparition de nouveaux pauvres, d'immigrés demandeurs d'asile...Par ailleurs la professionnalisation, l'autonomie professionnelle des travailleurs sociaux avec leur action d'émancipation, individuation et intégration sont mises à mal. Les nouveaux travailleurs sociaux sont divisés en de multiples catégories, doivent négocier des contrats avec les élus locaux depuis la décentralisation, remporter des parts de marché et plaire donc à ces élus qui les financent.

La laïcité fait souvent bien mauvais ménage avec le clientélisme électoral.

En 2011, Valérie Pécresse, alors ministre de l'Enseignement supérieur, avait déclaré : *"Je crois que la laïcité, le respect des croyances de chacun, ça se vit par l'éducation. Eh bien je pense qu'il nous manque peut-être en France aujourd'hui une formation à la laïcité, un diplôme sur la laïcité et les principes républicains"*.

Le 16 juillet dernier, en présence de nombreux imams du « 93 » (que ne faut-il pas faire dans le cadre d'une campagne électorale !) et à propos des lieux de culte et des écoles confessionnelles, Valérie Pécresse a montré la pertinence de sa suggestion de 2011. Pour « lutter contre ce fléau qu'est l'islamophobie », ne l'a-t-on pas entendue dire et sans y voir malice : « ... on doit pouvoir donner aux musulmans ce qu'on donne aux Français et aux Juifs ». Mélangeant dans un même élan appartenance confessionnelle, nationalité et origine ethnique.

Pour reprendre une formule qui doit être chère à Valérie Pécresse : « Charité bien ordonnée commence par soi-même ? »...

Rien ne ressemble tant à un honnête homme qu'un coquin qui connaît son métier. George Sand

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2		■					■			
3						■				
4				■				■		
5										
6			■					■		
7					■				■	
8										
9				■						
10										

grille n° 41

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	Y	R	O	C	O	R	Y	S	E
2	Y	P	E	R	I	T	E	■	C	L
3	R	O	M	A	N	I	C	H	E	L
4	R	N	B	■	E	T	I	O	L	E
5	H	O	U	P	P	E	T	T	E	S
6	O	M	C	■	A	S	■	E	R	■
7	N	E	H	O	R	■	F	L	A	P
8	I	O	U	■	C	O	L	I	T	E
9	E	T	N	A	■	R	U	E	E	S
10	N	E	S	L	E	■	E	R	S	E

grille n° 40

HORIZONTALEMENT

1. Stage de remise à niveau.
2. Souffle grec ; belle voix avec de l'or.
3. Toujours plus ; bras armé.
4. A-t-elle fréquenté le Pont Mirabeau ? ; crèche ? ; mère prolifique.
5. Anciennement audiovisuel.
6. Riche préposition ; inquiétant quand s'ajoute le geste à la parole ; ancien service.
7. Mesura avec attention ; ainsi.
8. Ordre.
9. Ce n'est pas le Nord qu'elles ont perdu ; obsède.
10. Ce n'est que partie remise !

VERTICALEMENT

- A. Enchante les fidèles.
- B. Triple pour le pape.
- C. Déclin ; comme le précédent mais en plus brutal.
- D. De l'hémoglobine mais pas toute ; ainsi parle l'oncle Siam.
- E. Arrivée aux nues ; c'est vagues.
- F. Doublez-le et c'est un chef ; faisant du toc.
- G. Mirliton s'y est employé.
- H. Constat médical à durée variable ; c'est à n'en pas douter unir.
- I. Ne pas rester de marbre ; rendit plus léger.
- J. Que du neuf !

EXPO & ALBUM

Jacques Landais ne se contente pas de « Combat laïque » pour s'exprimer par le dessin. Il expose et publie.

EXPO LANDAIS

« Le dessin de presse et la censure »

du 2 nov. au 18 déc. 2015 à La Passerelle – ESPÉ
rue du Tronquet à Mont Saint Aignan
Vernissage le 10 novembre à 18 heures

A cette occasion parution de l'album
« PROPHÈTES BLUES » de LANDAIS
De l'effondrement des tours jumelles
newyorkaises à l'attentat de Charlie.
Livre relié 96 pages, 120 dessins entre voyages et
actualité.

Pour se procurer l'ouvrage prendre contact
à l'adresse suivante :

landais@lahautefolie.com



On tue un homme, on est un assassin. On tue des millions d'hommes, on est un conquérant. On les tue tous, on est un dieu.

Culturel ou cultuel ?

Saluons la saine réaction du syndicat CGT-Archives à propos de l' « Exposition des manuscrits de Mossoul aux Archives nationales ». Quand le cultuel se mêle au nom de la culture de peser dans le débat politique. Le 18 mai 2015 le syndicat CGT-Archives a publié le communiqué suivant pour dénoncer cette atteinte au principe de laïcité.

C'EST LA LAÏCITÉ QU'ON PIÉTINE !

Le Syndicat des Archives de France CGT tient à exprimer son plus vif mécontentement devant la remise en cause par le ministère de la Culture, et sa Direction des Archives de France, des principes élémentaires fondant la laïcité et prévus par la loi du 9 décembre 1905 (dite de séparation des Eglises et de l'Etat).

En effet, demain mardi 19 mai 2015, à 9h45, le cardinal et archevêque de Paris, M. André Vingt-Trois, inaugurerait l'exposition « *Mésopotamie, carrefour des cultures – grandes heures des manuscrits irakiens (XIIIe – XIXe siècle)* », aux Archives nationales, Hôtel de Soubise (Paris 3^e arr).

Précisons que cette exposition est organisée dans le cadre du VIII^e centenaire de la fondation de l'Ordre des frères Prêcheurs (dominicains), événement inscrit au calendrier 2015 des Commémorations nationales (service sous la tutelle du ministère de la Culture), en partenariat avec les Archives nationales, l'Association pour l'Histoire de l'Ordre de saint Dominique en Europe (AHODE), L'Œuvre d'Orient, KTO, Chapitre.com, Les éditions du net.

Derrière le vernis culturel et humanitaire de la présentation « *du fond des manuscrits de Mossoul* », dont la collection « *a été sauvée d'une destruction in extremis par le frère Najeeb Michael, o.p., à quelques heures de la prise de Qarakosh par les islamistes* », se cache une réalité prosélyte, politique et partisane.

Et le communiqué de presse des « frères Prêcheurs » daté du 5 mai 2015 en est l'illustration : « *Le monde vit actuellement une guerre contre l'obscurantisme qui a dramatiquement touché la France le 11 janvier. L'épicentre de ce drame se joue en Mésopotamie [terme utilisé en référence à l'histoire antique et qui désigne le nord-est de la Syrie et le nord de l'Irak actuel] où l'état islamique a entrepris la destruction de toutes les minorités, de toutes leurs cultures et même de toute trace de leur existence (...)* ». Le communiqué précise enfin que : « *La tragique actualité menaçant la présence chrétienne et son héritage dans cette région, offre une résonance toute particulière à cette initiative. La Province dominicaine de France et son Association pour l'Histoire de saint Dominique en Europe (AHODE) rappelle ainsi la vocation missionnaire de l'Ordre voulue par son fondateur.* » [soulignés par nous] Tout est dit et revendiqué, l'instrumentalisation est totale.

« *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » C'est ce que précise l'article 2 de la loi du 9 décem-

bre 1905. Il serait bon que le ministère de la Culture s'en souvienne et se l'applique. Soulignons à ce sujet que **les Archives nationales ont dépensé pour cette exposition la somme de 93 595,43 euros TTC** (dont 24 273 euros pour le pack administratif ; 16 706,40 euros de fournitures et graphisme ; 15 517 euros pour la scénographie ; 12 088,35 euros pour la communication ; 9 750 euros pour l'achat d'exemplaires du catalogue. Combien ont respectivement dépensé l'AHODE, L'Œuvre d'Orient, et les autres partenaires ? La Direction des Archives nationales a refusé de répondre à cette question. C'est donc certainement pas grand chose...

S'il fallait encore démontrer le caractère prosélyte de cet événement, arrêtons-nous sur les déclarations faites le 5 mars dernier au magazine *L'Express* par M. Pascal Gollnisch, chorévêque de l'Église syriaque catholique de Beyrouth, et directeur général de L'Œuvre d'Orient : « *Il me semble absolument indispensable d'obtenir rapidement un recul significatif de Daech, en particulier sur la rive gauche du Tigre. Cela suppose des frappes aériennes plus intenses. Je suis prêtre, je ne suis pas un va-t-en guerre. Mais quand on est devant des terroristes (...) je crois que malheureusement l'emploi de la force est nécessaire et légitime (...) Et puisque les Occidentaux ont l'air peu désireux d'intervenir directement sur le terrain en Irak, pourquoi ne pas constituer une force internationale sous la responsabilité de la Ligue arabe.* » La guerre, sous toutes ses formes. Voilà les véritables intentions de L'Œuvre d'Orient. L'exposition des manuscrits de Mossoul ou la demande de reconnaissance par l'UNESCO d'un « crime culturel, matériel et immatériel contre l'humanité », ne sont au fond que des cache-sexes. Nous n'avons nul besoin des frères Prêcheurs pour savoir que les combattants de Daech sont des barbares.

Au travers cette manipulation intellectuelle des frères Prêcheurs, force est de constater que la loi de 1905 est piétinée tout comme l'obligation de neutralité des agents publics dans l'accomplissement de leurs missions. Madame Fleur Pellerin, il est de votre responsabilité de mettre un terme à cette instrumentalisation. Votre devoir est de faire respecter la loi, la laïcité, toute la laïcité, tout le temps ! □

Qui se ressemble...

La Syrie fait l'objet d'une attention constante depuis un certain temps. Et le plus souvent l'actualité nous en rapporte des nouvelles désastreuses. Pourtant, la vie semble y suivre son cours le plus normalement du monde avec ses moments festifs.

Ainsi fin août, à Damas, un large espace vert a-t-il été ouvert au public dans un quartier plutôt chic de la capitale syrienne. C'est Fayçal Moqdad, vice-ministre des Affaires étrangères qui a présidé à cette inauguration. Il n'a pas manqué de préciser que ce jardin avait été aménagé en hommage d'« *un leader historique célèbre pour sa lutte pour la libération [de son pays qui] mérite qu'on lui rende hommage en Syrie* ».

Une plaque commémorative à la gloire de Kim Il-Sung, « président éternel » et fondateur de la dynastie nord-coréenne, a été apposée près du jardin.

S'il fallait tolérer aux autres tout ce qu'on se permet à soi-même, la vie ne serait plus tenable. Georges Courteline

Interprétations abusives

Deux décisions de tribunaux administratifs ont suscité des communiqués de victoire plus intempestifs que justifiés. Dans les deux cas les commentaires journalistiques, reprenant les communiqués satisfaits des divers protagonistes plutôt que de s'en tenir à la lettre des attendus, ont caricaturé ces décisions au point d'en donner une interprétation totalement erronée.

Sorties scolaires

En janvier 2014, la direction de l'école Jules Ferry de Nice, interrogée par écrit (ce qui déjà aurait dû mettre la puce à l'oreille) par une mère d'élève voulant conserver son voile en tant qu'accompagnatrice d'une sortie scolaire, a répondu : « *Nous n'avons malheureusement plus le droit d'être accompagnés par les mamans voilées. Vous ne pourrez nous accompagner que si vous l'enlevez.* » La formule est maladroite et même erronée. Mais être directeur d'école n'implique pas d'être juriste ! Logiquement mais sans pour autant se prononcer sur le fond, le juge a estimé, qu'en droit, cette décision n'était pas correctement motivée. Le juge s'interroge sur ce « droit » qui pour être supprimé aurait donc dû exister. Il n'en a pas trouvé trace dans la réglementation où il n'est question que du respect de la neutralité scolaire. Par une [décision du 9 juin 2015](#), le TA de Nice a donc annulé la réponse de l'école Jules Ferry de Nice. Il n'en fallait pas plus pour que le Collectif contre l'islamophobie en France, interprète cette décision du TA de Nice comme une victoire en parlant d'une « *décision d'une portée historique* » qui « *devrait faire jurisprudence* »

Le TA de Nice ne fait pourtant que mettre en cause la forme de la réponse donnée sans pour autant s'exprimer sur la question de la participation d'accompagnatrices de sorties scolaires affichant leurs convictions religieuses. Autant dire que pour la jurisprudence...

Conforme au droit, cette décision ne fait qu'illustrer l'isolement dans lequel se trouvent les équipes pédagogiques qui n'ont pour référence en la matière qu'une circulaire ministérielle qui, selon la ministre, Mme Vallaud-Belkacem, permet d'interdire les signes religieux aux parents accompagnateurs. Mais ce n'est pas la règle, seulement l'exception... laissée à l'appréciation des enseignants !

Les « menus sans porc » à Chalon-sur-Saône

M. Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône, avait décidé en mars de supprimer des cantines scolaires les menus dits « de substitution » (comprendre sans porc). Le 13 août, le tribunal administratif de Dijon a rejeté la requête en référé déposée contre cette mesure par la « Ligue de défense judiciaire des musulmans ». Et le maire de Chalon-sur-Saône de crier victoire !

Or, par nature, le recours « en référé » demande au juge d'ordonner des mesures provisoires mais rapides pour préserver des droits que les plaignants considèrent comme menacés. Le TA de Dijon a

seulement considéré qu'il n'y avait pas « urgence », dans la mesure où jusqu'à la mi-octobre, les menus prévus dans les cantines de Chalon-sur-Saône ne comportaient pas de porc.

Si un service public de restauration scolaire existe dans une commune (ce qui n'est pas obligatoire), il est soumis aux règles de droit de tout service public, dont l'égalité d'accès et la non-discrimination (la religion figurant parmi les critères de discrimination). Le TA n'a pas jugé utile d'agir dans l'urgence estimant que, pour le moment, « *l'accès aux services de restauration scolaire de l'ensemble des usagers, y compris les enfants de confession musulmane, ne paraît pas compromis* ».

Le moment venu, le TA devra se prononcer « sur le fond », c'est-à-dire sur le fait de savoir si la décision du maire de cette commune porte atteinte à une liberté ou à la légalité. Et c'est alors que le maire de Chalon-sur-Saône risque fort de déchanter !



Il faut s'attendre à ce que ces recours devant les tribunaux administratifs se multiplient. La laïcité sera ainsi confrontée à des situations particulières, enjeu des surenchères d'associations communautaristes et d'élus en quête de reconnaissance cocardière. Nous disons aux unes comme aux autres que c'est tout le contraire de la laïcité. Et qu'aucune de leur démarche n'est la nôtre ! Pouvons-nous au moins souhaiter que les commentateurs médiatiques exercent plus leur talent à décrypter les attendus des tribunaux administratifs qu'à relayer les réactions fanfaronnes des protagonistes de ces affaires. □

Brève

2 juin. Une information du Daily Mail (Londres) reprise par « Le Monde Diplomatique » : l'organisation de l'Etat islamique aurait identifié une nouvelle priorité.

Des dirigeants religieux luttant dans les rangs de l'Organisation de l'Etat Islamique (OIE) en Irak et au Levant ont annoncé qu'ils bannissaient l'élevage des pigeons sur le toit des maisons car l'activité conduirait à entrevoir les « appareils génitaux des oiseaux (...) ».

15 jeunes garçons qui élevaient des pigeons ont été arrêtés et au moins trois exécutés dans une province orientale de l'Irak : les combattants désapprouvaient ce passe-temps qui les détournait de la célébration d'Allah.

Voilà qui n'annonce pas la venue prochaine de la colombe de la paix...

Laïcité guyanaise

La France est une curieuse république indivisible. Voici le message que le Président du Conseil général de la Guyane, Alain Tien Long, a adressé au Congrès national de la Libre Pensée qui s'est tenu courant août 2015. Le sénateur Antoine Karam a déposé une proposition de loi visant à la suppression du dispositif d'exception guyanais décrit ci-dessous. Le congrès de la FNLP a apporté son soutien à cette salubre initiative. Le CRÉAL-76 ne peut que s'y associer.

LA REMUNERATION DU CLERGE CATHOLIQUE EN GUYANE

Une entorse à la laïcité, et une atteinte au principe de la libre administration des collectivités

Quel étrange destin que celui de la Guyane de se voir imposer encore aujourd'hui au XXI^{ème} siècle, une ordonnance royale du 27 août 1828 prise par Charles X, monarque de la Restauration sans doute le plus réactionnaire face aux acquis de la Révolution Française de 1789. C'est, en effet, cette ordonnance relative au « *gouvernement de la Guianne française* » qui autorise, sur cette partie du territoire de la République en outre-mer, la rémunération des prêtres du clergé catholique pour (selon la formule utilisée) « *leur permettre d'être entouré de la dignité convenable* ».

La loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation des Églises et de l'État aurait pu être l'occasion de mettre fin à cette anomalie particulière de l'État dans ces relations avec l'ancien domaine colonial de l'outre-mer, puisque rien de tel n'existait pour les autres composantes de ce domaine. L'histoire nous apprend qu'un tel privilège a été conservé à la seule demande de l'évêque de Guyane et des autorités locales du pouvoir central, à savoir le Gouverneur. Ainsi donc il n'est toujours pas fait officiellement application de la loi de 1905 en Guyane.

Le passage du statut de colonie à celui de département de droit commun par la loi du 19 mars 1946 laissait augurer également de la disparition automatique de cette situation, puisque la départementalisation témoignait dorénavant de l'identité législative avec la métropole, et non plus de la spécialité législative possible dans l'ancienne colonie. Pourtant, l'affirmation constitutionnelle autant de la laïcité, du respect de toutes les croyances, de l'organisation décentralisée de la République, que de la libre administration des collectivités n'ont pu faire disparaître cette pratique que l'État avait d'ailleurs transférée habilement du budget central de la Colonie au budget local avant la départementalisation avec pour conséquence depuis 1946 sa prise en charge sur le budget du Conseil général de la Guyane.

Il est temps de mettre fin à cette nébuleuse historique qui grève le budget du Conseil général sans reposer sur aucune nécessité de service public, ni aucun droit local historiquement reconnu comme en Alsace-Moselle. C'est une situation inconcevable quand on connaît par ailleurs les lourdes charges confiées aux départements avec les transferts de compétences décentralisées sans que les

compensations financières soient à la mesure des réalités locales. C'est d'autant plus une nébuleuse que les membres du clergé catholique perçoivent en effet un véritable salaire (celui de la catégorie A pour l'évêque et de la catégorie B pour les prêtres), et non pas une indemnité. Pourtant, ils ne justifient pas d'un « *service fait* » comme l'exigent les règles de la Fonction publique en matière de rémunération. Leur situation en matière de congés et de retraite est également floue, puisque l'État n'a jamais défini clairement les éléments de leur statut (fonctionnaire ? contractuel ? agent public ? Durée déterminée ou non ?)

L'État étant toujours resté sourd aux revendications des Élus pour supprimer ce particularisme local imposé, par délibération du 19 décembre 2011, le Conseil général a décidé de ne plus payer les membres du clergé catholique ouvrant ainsi un contentieux en cours autant avec l'Évêché qu'avec l'État.

D'un point de vue juridique et administratif il appartiendrait à l'État :

-soit de prendre lui-même à sa charge la rémunération des prêtres concernés (actuellement 19). Mais il est fort probable qu'il mettra en avant le principe de la laïcité ;

-soit de faire abroger par le gouvernement l'ordonnance de 1828 en considérant qu'elle n'aurait qu'une valeur réglementaire ;

-soit d'emprunter la voie législative pour mettre fin à cette situation dans le cadre d'une réflexion globale sur le respect de la République laïque.

Au moment où la Guyane est confrontée à une nouvelle évolution institutionnelle qui doit prendre effet au mois de décembre 2015, nous faisons part de notre profonde reconnaissance pour toutes les initiatives qui permettront une juste remise en ordre de l'histoire sur une anomalie vieille de cent quatre-vingt-six ans. □

Financement du privé : la continuité sans changement

Chaque nouveau dispositif mis en place par l'Éducation nationale est aussi l'occasion d'attribuer des financements supplémentaires aux écoles privées. Ce fut le cas avec le « *fonds d'amorçage* » versé aux écoles s'inscrivant dans la réforme des rythmes scolaires. Ces fonds (50€ par élève et 40€ supplémentaires dans certains cas) sont désormais pérennisés dans un dispositif dénommé "*fonds de soutien au développement des activités périscolaires*". Ces aides sont censées financer une offre d'activités périscolaires organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou *privées sous contrat* dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-

journées par semaine. Près de 80% des communes auraient adopté un PEDT à cette rentrée selon le Ministère. Combien en concertation avec les établissements privés ? Si, selon un document établi par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Écoles Catholiques), « *selon le Code de l'éducation, les écoles privées organisent librement la semaine scolaire* », cette même FNOGEC incite les écoles privées à y participer car les financements en dépendent et cela permet de développer son approche, raison supplémentaire pour recommander aux écoles privées de « *prendre part à l'élaboration du PEDT, d'y être associé, notamment en étant force de proposition ou en faisant inscrire dans ce PEDT, l'organisation qu'elle souhaite mettre en place en son sein* ».

Les aides de l'État pour l'enseignement public et privé se sont élevées à 463 millions € en 2013/2014, s'ajoutent 430 millions € versés par la CNAF (caisse nationale des allocations familiales) qui prévoit un budget de 575 millions pour 2015. Les établissements privés d'enseignement sont abreuvés par des financements publics facilement accordés par la puissance publique, ce qui n'empêche nullement la FNOGEC, dans un document destiné aux présidents d'OGEC, de se référer au droit canon : « *Les établissements catholiques d'enseignement sont reconnus par l'Évêque du lieu et font partie de la pastorale du diocèse. Les différents membres de la communauté éducative mettent en oeuvre le projet éducatif de l'établissement en référence explicite à l'Évangile.* » □

Charte et dualisme

Que penser de l'initiative qui consiste à faire signer par les parents d'élèves des écoles publiques la Charte de la laïcité placardée depuis 2013 dans les écoles publiques ? Le flou lexical qui entoure cette nouveauté ne nous éclaire guère.

Ainsi, peut-on lire dans la circulaire de rentrée : « *la Charte de la laïcité à l'école [qui] sera présentée aux élèves et à leurs parents à la rentrée scolaire et signée par eux pour attester la reconnaissance par chacun de ses principes.* » Lors de sa conférence de presse, Mme Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale annonce que « *chaque parent d'élève sera invité à signer la Charte de la laïcité à l'École* » alors que dans son discours lors de la Synthèse des Assises départementales et locales, le 12 mai 2015 elle déclare : « *Dans un esprit de dialogue et parce qu'il faut que la laïcité soit comprise, nous mettrons en place, à la rentrée, la signature de la charte de la laïcité par les parents pour manifester leur engagement à la respecter et à la faire vivre à nos côtés.* »

Quelle sera donc, auprès des parents, la portée de la démarche : « *attester la reconnaissance* », « *être invité à signer* » ou « *manifester leur engagement* » ? Adhésion aux quinze rubriques contenues dans la charte ou simple paraphe montrant en avoir pris connaissance comme lorsqu'on émerge une note de service ? Il sera bien difficile de le savoir.

C'est l'institution scolaire publique, dans son fonctionnement comme dans sa démarche d'instruction et d'éducation, qui doit se conformer au principe de laïcité. Quant aux familles, la totale liberté leur est laissée dans leurs choix idéologiques dont l'expression publique est seulement limitée par la loi ; ce que dans celle de 1905 on appelle « l'ordre public ». Et en ce

qui concerne l'école publique c'est la non immixtion de toute pression religieuse ou politique dans le contenu des apprentissages comme dans la vie quotidienne des établissements. Indépendamment du fait qu'une telle disposition risque de créer des conflits (que faire lorsqu'une famille refuse de signer ? Ne rien dire et mettre l'institution en position de faiblesse ou insister et susciter une bronca...) elle conduit les enseignants à se transformer en gardiens d'une morale d'État.

Morale d'État avec laquelle pourtant l'État lui-même semble s'accommoder en entretenant institutionnellement des établissements (écoles, collèges, lycées et facultés) confessionnels pour lesquels il serait grotesque de demander aux clients de signer la Charte de la laïcité ! Il est donc entendu que si une partie des parents d'élèves est appelée à se conformer à la laïcité, une autre peut s'en affranchir... Matérialisant ainsi encore un peu plus la fracture sociale.

Ne devrait-on pas plutôt faire signer une Charte de la laïcité aux élus politiques qui ne manquent pas de se rendre, ès qualités, à des cérémonies religieuses aussi diverses que les canonisations, fêtes rituelles de divers cultes, commémorations patriotiques marquées par une messe et autres bénédiction lors de fêtes locales placées inmanquablement sous un saint patronage... □

JOURNÉE D'ÉTUDE

La laïcité en gestation à partir du XVIIIe siècle

"Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un gentilhomme pour si peu de choses"

L'ESPÉ de l'académie de Rouen et le CRÉAL-76 auxquels s'associe la Délégation académique à l'action culturelle du Rectorat de Rouen proposent une journée d'étude le mercredi 4 novembre 2015 à ESPÉ de l'Académie de Rouen de Mont-Saint-Aignan. Le point de départ en est le dernier procès pour blasphème en France qui se conclut par l'exécution du Chevalier de la Barre en 1766.

Matin

Amphi 250 de l'ESPÉ

9h30 : présentation de la journée : Pour contextualiser la projection du film "Les 3 vies du chevalier" de **Dominique Dattola** qui aura lieu en début d'après-midi au cinéma L'Ariel de Mont Saint-Aignan en présence du réalisateur, nous avons fait appel à **Laurent Lemarchand**, historien spécialiste de cette période et **Christiane Mervaud** qui fut présidente de la Société des études voltairiennes.

Dans une conférence de clôture de cette Journée, **Henri Peña-Ruiz** interviendra sur le lent cheminement vers la laïcité et son actualité.

9h45 : **Laurent Lemarchand**, enseignant chercheur et membre du Groupe de recherche Histoire de l'université de Rouen apportera un éclairage sur la situation politique, sociale, économique, culturelle au moment où se situe l'affaire La Barre.

10h45 : **Christiane Mervaud**, professeur honoraire de littérature française à l'université de Rouen, spécialiste de l'œuvre de Voltaire, Docteur ès lettres, présentera l'affaire La Barre dans la correspondance et dans l'œuvre de Voltaire

11h45 - 12h15 : **Dominique Dattola**, présentera son film « Les trois vies du Chevalier » qui sera projeté en début d'après-midi. Partant de l'affaire du Chevalier de La Barre, trois fils narratifs s'entrecroisent pour raconter l'évolution de la liberté de pensée depuis le siècle des Lumières jusqu'à aujourd'hui.

Après-midi

Cinéma L'Ariel de Mont-Saint-Aignan :

14h : Projection du film « Les 3 vies de Chevalier »

(Dossier pédagogique : <http://cms2.les3viesduchevalier.org/espace-telechargement/>)

16h15 : Table ronde réunissant les intervenants du matin, le réalisateur, le président du CRÉAL-76 et les spectateurs.

Amphi 250 de l'ESPÉ :

17h30 : **Henri Peña-Ruiz** Conférence de clôture : « L'intégration républicaine : le choix de l'émancipation et le rôle de l'École laïque »

Philosophe et écrivain, **Henri Peña-Ruiz** est agrégé de l'université, docteur en philosophie et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Ses travaux au sujet de la laïcité font référence. **Henri Peña-Ruiz expliquera le sens et les fondements de la laïcité par une triple référence : l'histoire, la philosophie, et le droit. Il abordera les questions vives de l'actualité pour en montrer les enjeux. Il s'attachera notamment à montrer l'enjeu de l'école laïque pour donner à la République les citoyens éclairés qui font sa force.**

IMPORTANT

Cette Journée d'étude entre dans le cadre du plan de formation du Rectorat de Rouen proposé aux enseignants qui seront donc prioritaires. Pour le CRÉAL la participation se fera dans la limite des places disponibles (de l'ordre d'une quarantaine).

Il convient donc de s'inscrire en précisant sa participation : l'ensemble de la journée, le matin ou l'après-midi, seulement la conférence Peña-Ruiz à l'adresse suivante 76.creal@laposte.net ou au 02 35 37 48 60.

De même que la chenille choisit les plus belles feuilles pour déposer ses œufs, le prêtre dépose sa malédiction sur nos plus belles joies. William Blake

Guillaume

La chronique de Rahan

LECOINTRE

Ceux qui marchent debout

Ceux qui marchent debout sont tous mes frères, si vous avez lu mes aventures, vous le savez. Ils ont tous les mêmes motifs de souffrance, de joie, les mêmes besoins. Ce qui fait les propriétés de l'humain est universel. Pour certains intellectuels, ce point de vue ne serait que local, celui des occidentaux. Leur bienveillance à l'égard des populations humaines différentes d'eux passe par la mise au premier plan des particularités. Leur attention est portée sur les

différences, et non sur la ressemblance. L'universalisme qui est le mien est fondé sur la mise en avant des ressemblances. Le culturalisme bienveillant, le communautarisme démagogique ou militant, ou encore le racisme sont tous *différentialistes* : ils se fondent sur l'exacerbation des différences. Bien entendu, nous avons à *la fois* des ressemblances et des différences biologiques, culturelles, linguistiques, culinaires, et j'en passe. La vraie question est de savoir ce qu'on fait des unes et des autres dans le champ politique. Il est donc important de distinguer les niveaux biologique, anthropologique, culturel d'une part, et le niveau politique d'autre part. Abordons-les tour à tour.

Au niveau biologique, les humains en tant qu'espèce ont une histoire. On peut penser cette histoire en termes de ressemblances ou en différences : tout dépend de la profondeur du temps que l'on appréhende. Le temps profond, celui qui remonte à plus de sept millions d'années, nous renvoie à l'homme en tant qu'animal. Nous partageons une foule d'organes et d'aptitudes avec les animaux : nous bougeons, nous sommes sensibles, nous avons une tête, une paire d'yeux, etc. Comme d'autres animaux, nous avons une vie en société. Le temps moyen, 200 000 ans, nous renvoie à la souche de l'espèce humaine *Homo sapiens sapiens*. C'est l'homme universel et ses caractères spécifiques : tous les humains ont le gros orteil aligné le long de l'axe des autres doigts du pied (les autres primates ont le gros orteil opposé au reste des doigts du pied), ont un langage articulé, font des cérémonies funéraires, etc. Le temps récent, quelques siècles, nous renvoie à la diversité des humains. Les humains se sont diversifiés au cours de leurs trajectoires à travers les continents, sur les plans biologique, culturel, linguistique, social. On ne parle pas de « race », mais on a trouvé d'autres mots pour nommer les catégories d'humains... En fait, nous n'en manquons pas !

Une race, en sciences, est une catégorie conventionnelle d'individus d'une même espèce. Aujourd'hui, il faut bien admettre que le terme n'est plus utilisé qu'en élevage. Dans ce contexte, c'est l'homme qui a sélectionné au sein d'une espèce des propriétés qui lui sont utiles, et fabriqué des races domestiques. Elles existent parce que l'homme a forcé les croisements et contribué fortement à rendre les *caractères raciaux* cohérents entre eux. En zoologie, le rang de race a été remplacé par le rang de « sous-espèce », lorsque celle-ci est superposée à l'ancienne notion de « race géographique », ou bien de « race chromosomique » (par exemple chez les criquets ou les souris). Mais parmi les populations humaines, aucun éleveur ne force les croisements. Il existe toujours des *caractères raciaux* (la couleur de la peau, la forme de l'œil ou du nez, la prépondérance de groupes sanguins, etc.) mais il n'existe pas de « races » statistiquement robustes, parce que les caractères raciaux ne sont pas cohérents entre eux. De plus, l'anthropologie génétique a montré que les catégories faites à partir des traits externes ne recoupent pas les catégories faites à partir de tel ou tel marqueur génétique. Allez donc visiter le nouveau Musée de l'Homme à Paris, qui ré ouvrira ses portes à la mi-octobre.

Passons au plan politique. Il se trouve que les races que l'on voudrait faire ici ou là n'ont aucune cohérence statistique. Mais quand bien même en aurait-elles eu une, cela n'eût constitué aucun scandale. La diversité humaine peut et doit être étudiée scientifiquement. La vraie question est de savoir ce qu'on fait avec les résultats. Le racisme est un *essentialisme* qui transfère des différences biologiques, anthropologiques et culturelles dans le champ du droit. Ainsi pour le raciste, des différences biologiques légitimeraient des droits différents : dans les années 1930, l'Afrique du Sud, l'Allemagne ou les Etats Unis d'Amérique avaient des régimes racistes. Albert Jacquart disait, il y a plus de trente ans : « il ne faut pas être raciste parce que la science montre que les races n'existent pas ». Cette maladresse se retourne contre l'anti-raciste qu'il était : et si la science venait à dire qu'il existe des races, alors faudrait-il être raciste ? Qu'il existe des races ou non n'implique rien dans le champ politique, légal et social. L'arène des citoyens reste souveraine dans le choix de la façon de vivre ensemble. Et la République Française a décidé de fonder l'espace public sur l'universalisme. □

Aucune race ne possède le monopole de la beauté, de l'intelligence, de la force et il est place pour tous au rendez-vous de la conquête et nous savons maintenant que le soleil tourne autour de notre terre éclairant la parcelle qu'a fixée notre volonté seule et que toute étoile chute de ciel à terre à notre commandement sans limite [...]